



Briollay, le 1^{er} septembre 2023

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L.2121.10 Du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira
à la salle des Tilleuls le :

le jeudi 07 septembre 2023 à 19H30 précises.

Cette séance publique sera retransmise sur <https://fr-fr.facebook.com/briollay>

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance
et vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

ORDRE DU JOUR :

COMMANDE PUBLIQUE

1. Aménagement de locaux pour un club-jeunes - marchés de travaux : décisions du maire
2. Assurance risques statutaires : proposition d'adhésion au contrat groupe de centre de gestion du Maine-et-Loire

DOMAINE ET PATRIMOINE

3. Baux ruraux – mise à jour cadastrale et renouvellement : décisions du maire
4. Baux civils : renouvellements

FONCTION PUBLIQUE

5. Création d'un poste de technicien territorial spécialisé en patrimoine bâti, emploi contractuel pour une durée d'1 an
6. Ouverture de 5 postes d'agents recenseurs et désignation du coordonnateur de recensement
7. Tableau des effectifs : mise à jour

FINANCES LOCALES

8. Soutien financier à la plantation d'arbres

Autres domaines de compétence

9. Atlas biodiversité : convention avec Angers Loire Métropole
10. Restauration scolaire : Angers Loire restauration – rapport annuel 2022
11. Questions diverses

Le Maire,
Arnaud HIL

